

MANDEMENT

DES

Evêques de la Province Ecclesiastique

DE QUÉBEC

PROMULGUANT LE BREF QUI NOMME SAINTE ANNE
PATRONNE DE LA DITE PROVINCE

Nous, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint
Siège Apostolique, Archevêque et Evêques de la Pro-
vince Ecclesiastique de Québec,

*Au Clergé Séculier et Régulier, et à tous les Fidèles de
la dite Province, Salut et Bénédiction en Notre
Seigneur.*

Votre dévotion, Nos Très Chers Frères, envers Ste.
Anne, la mère de la Bienheureuse Vierge Marie, allant
toujours croissant, et Dieu se plaisant à manifester
chaque jour d'une manière plus évidente, combien son
intercession est puissante, Nous avons demandé au Sou-
verain Pontife que Sainte Anne fût déclarée Patronne
particulière de la Province Ecclesiastique et Civile de
Québec. Par un rescrit du 7 mai 1876, le Saint Père
a bien voulu accorder cette faveur, sans préjudice toute-
fois du titre que, depuis deux siècles et demi, Saint
Joseph possède comme patron de tout le Canada. Et